

# info **étiers**

La revue de la Chambre de métiers et de l'artisanat \* Nouvelle-Calédonie

## DOSSIER

# Santé-Sécurité tous concernés

### FICHE INFOS

Charte d'accueil de la Chambre  
de métiers et de l'artisanat

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

Faire des économies  
d'énergie

### SAVOIR-FAIRE

Artiste, artisan d'art  
Créatrice de bijoux



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat

Nouvelle-Calédonie

# PÔLE EMPLOYEUR L'EMPLOI, SEF FACILE !



**Votre ligne directe pour recruter !**

Le Pôle Employeur du service emploi formation met 3 conseillers à votre disposition pour recueillir vos offres d'emploi et vous aider à sélectionner les meilleurs candidats. Pour déposer votre offre d'emploi rapidement et efficacement, appelez votre conseiller Pôle Employeur au 270 400 (ligne directe).

**Le Pôle Employeur du service emploi formation :**  
30, route de la Baie des Dames - Ducos Le Centre.  
Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 et de 12h15 à 16h.

# Sommaire



RÉTRO	4
ACTUS	5
FORMATION	10
Agenda	
Le CAP Agent Polyvalent de Restauration	
DOSSIER	12
Santé-Sécurité, tous concernés	
FICHE INFOS	20
Charte d'accueil de la Chambre de métiers et de l'artisanat	
VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES	22
DÉVELOPPEMENT DURABLE	23
Faire des économies d'énergie	
L'ARTISAN NUMÉRIQUE	24
À VOTRE SERVICE	26
TROIS QUESTIONS À...	27
UIE DE L'ARTISANAT	28
La CMA et NCI main dans la main	
SAVOIR-FAIRE	30
Pong Wong, artiste, artisan d'art	
Karine Davaine, créatrice de bijoux	
BON À SAVOIR	33
BOURSE DES ENTREPRISES	34

## Nous contacter :

### Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie

10, avenue James Cook - BP 4186 - 98846 Nouméa Cedex  
Tél. : 28 23 37 - Fax : 28 27 29 - courriel : cma@cma.nc  
Internet : www.cma.nc

### Antennes

#### Poindimié

Patrick Leblais  
BP 155 - 98822  
Tél. : 42 74 82  
Fax : 42 74 11  
poindimie@cma.nc

#### Koné

Soukaïna Pesce  
Belinda Mathelon  
BP 641 - 98860  
Tél. : 47 30 14  
Fax : 47 30 17  
kone@cma.nc

#### Koumac

Arielle Pindon  
BP 127 - 98850  
Tél. : 47 68 56  
Fax : 47 63 64  
koumac@cma.nc

#### La Foa

Christian Fuzivala  
BP 56 - 98880  
Tél. : 46 52 86  
Fax : 46 52 88  
lafoa@cma.nc

## Santé et sécurité, la CMA à vos côtés

L'année 2011 se termine et c'est avec un peu d'avance que je transmets mes meilleurs vœux pour l'année 2012 aux chefs d'entreprise et à leur conjoint, aux apprentis et aux salariés de la plus grande entreprise de Nouvelle-Calédonie. Vœux de réussite et d'épanouissement, mais également vœux de santé, un capital ô combien précieux pour le travailleur indépendant.

C'est pourquoi pour ce dernier numéro de l'année, nous avons voulu mettre l'accent sur un sujet qui préoccupe et préoccupera dans l'avenir de plus en plus les entreprises artisanales : la Santé et la Sécurité au travail. La réglementation en la matière concerne en effet l'ensemble des artisans et salariés de nos quatre secteurs : l'alimentation, le bâtiment, la production et les services.

Sur ce sujet, comme sur bien d'autres, la CMA est à vos côtés pour vous informer et vous accompagner dans vos démarches. D'ailleurs, au-delà de ce dossier spécial « Santé-Sécurité », notre conseillère en Développement Durable est à votre service toute l'année pour aborder avec vous les réglementations, les mises aux normes, ou les aides financières. Elle se déplace dans les trois provinces pour répondre à vos besoins en matière d'hygiène, sécurité et environnement. N'hésitez pas à la contacter.

Le Président  
Daniel Viramoutoussamy

« InfoMétiers » est une publication de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie – Tél. : 28 23 37 – Directeur de publication : Daniel Viramoutoussamy  
Coordination : Laure Le Gall – Rédaction : Nelly Jutteau – Laure Le Gall – Nathalie Alcide  
Maquette/Mise en page : Patricia Lauzes – Régie publicitaire : Alcatraz - 28 63 01  
Impression : Artypo – Tirage : 11 000 exemplaires – ISSN : 1958 - 5411



Imprimé sur un papier respectant la norme :  
Forest Stewardship Council

# RÉTRO

## LIFOU



## Semaine du Goût avec les apprentis boulangers

Pendant une semaine, du 17 au 23 octobre le goût et le « bien manger » étaient mis à l'honneur à travers différents événements. À cette occasion, les apprentis du CAP Boulangerie 1<sup>ère</sup> année ont préparé de délicieux pains spéciaux pour les pensionnaires du Foyer Reznik.

## Lifou se forme à l'économie numérique

À la demande de quatre artisans de Lifou, ces derniers ont suivi en octobre dernier, des modules du Passeport pour l'Économie Numérique (PEN). Preuve que le besoin en formation informatique se fait pressant dans les Îles. Les prochaines sessions de formation (gratuites sur inscription) sont prévues dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2012. **Pour toute information, contactez Diane Blanchard au 28 23 37**

## En tournée sur la Côte Est



Le 28 septembre, la direction de la CMA était en visite à Touho, Poindimié et Ponérihouen pour rencontrer les équipes municipales et plusieurs artisans sur leur lieu de travail. L'occasion d'échanger sur les retombées positives de la Semaine de l'artisanat organisée en mai dernier à Poindimié, mais aussi sur les problématiques des

artisans, les partenariats à mettre en œuvre pour améliorer la situation des entreprises et valoriser les artisans d'art de la Côte Est.

## Trophées « Stand de l'artisanat »

Lors de la 20<sup>ème</sup> édition de la foire de Koumac, Marie-Laurent Lepanse, trésorier de la CMA, a remis des prix aux meilleurs stands artisanaux. Ces trophées récompensent l'accueil, la vente, la décoration du stand et la qualité des produits présentés. Le 1<sup>er</sup> prix a été remporté par Jean-Louis Besançon, artisan lapidaire (photo), le 2<sup>ème</sup> prix par Jeanne Neimbo, couturière et peintre sur tissus et le 3<sup>ème</sup> prix par Jeanne Winchester, pour ses créations (collier, sac...) en coquillages.



## Les apprentis bouchers à l'œuvre

La section boucherie 2<sup>ème</sup> année et leur formateur Monsieur Gastinel ont transformé « un cochon sur pied en un cochon sur table ». Ce porc de 90 kg avait été offert en lot lors d'un concours à la Foire de Bourail.



## Nescafé Star Les apprentis en coulisses

Les sections Coiffure et Esthétique ont participé au maquillage et au coiffage des artistes à l'occasion de la Nescafé Star. Le spectacle ainsi qu'un extrait en coulisses ont été diffusés en différé sur NC1ère, le 22 octobre dernier.



## Premier salon du bateau : un succès !

La Maison des Artisans a organisé fin septembre son 1<sup>er</sup> Salon de la Mer et du Bateau. Ce rendez-vous très attendu a regroupé une trentaine d'exposants et attiré plus de 4 000 visiteurs ! La Société Nationale de Sauvetage en Mer, le Cercle Nautique Calédonien et l'École des Métiers de la Mer ont participé à l'évènement. Un ponton de vingt mètres de long a été amarré pour permettre les essais des exposants ainsi que les baptêmes à bord de la vedette « la Croix du Sud ». Huit équipages ont participé au concours de pêche au gros. Le premier prix a été remporté par le bateau « V.I.P. » de Jean-Paul Dang avec près de 200 kg de poissons pêchés !



## CONJONCTURE

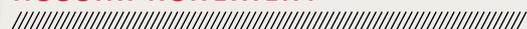


# Vous serez peut-être enquêtés !

Chaque semestre la CMA réalise, via son Observatoire de l'artisanat, des enquêtes auprès de 250 chefs d'entreprises représentatifs de la population artisanale calédonienne. Les résultats de ces enquêtes permettent de dresser un état des lieux de la situation des entreprises artisanales locales : activité, emploi, investissement, trésorerie, tendances par secteurs et provinces. Pour ce second semestre 2011, vous compterez peut-être parmi les artisans contactés par téléphone. Nous vous remercions pour les quelques minutes que vous pourrez accorder à nos agents.



## ACCOMPAGNEMENT



# Rebondir après Vavouto

Dans le cadre du « Plan REACTION » la Maison de l'entreprise propose aux entreprises démobilisées sur le chantier de l'usine de Vavouto de réaliser, en toute confidentialité, un « diagnostic entreprise ».

Cette étude consiste à faire le point sur les projets, les objectifs, les besoins d'accompagnement et de formation des chefs d'entreprise. Un professionnel passe en revue l'organisation humaine et administrative de la structure, évalue sa situation financière, les risques en matière d'investissement, son organisation commerciale...

Un bilan utile pour bénéficier de conseils pratiques, anticiper l'avenir et accompagner les chefs d'entreprises à la concrétisation de leur projet.

**Contact : La Maison de l'entreprise**  
**Patrice Kasanwardi Tél. : 42 76 49**  
**Email : p.kasanwardi@province-nord.nc**

# 6ème édition de l'opération Job d'été



Avis aux chefs d'entreprises, l'opération Job d'été est de retour ! Ce dispositif vous permet de recruter pour une à six semaines des jeunes de 16 à 26 ans, scolarisés en 2011, avec la signature d'une convention entre le 15 novembre 2011 et le 15 février 2012. Contactez la Mission d'Insertion des Jeunes (MIJ) qui vous proposera une liste de jeunes sélectionnés selon votre profil de poste, et gèrera les formalités administratives. Pensez à l'indemnité minimale mensuelle pour votre stagiaire : elle est garantie par la convention qui le couvre au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles et vous exonère des charges sociales.

**Contact : MIJ Tél. : 23 27 22**  
**Email : mij@mij.asso.nc**

## KONÉ

# Le Centre de gestion des métiers se renforce

Cynthia Brinon qui était basée au CEGESMET de Nouméa depuis 20 ans rejoint le pôle de Koné à partir du 2 janvier. « Cela nous permettra de développer la partie sociale sur la zone VKP où il y a un vrai besoin » explique Pierre Vigneron, directeur du CEGESMET qui compte d'ici un an doubler le nombre de dossiers suivis par le pôle. « Cynthia se chargera des contrats de travail, des déclarations d'embauche et de débauche, des bulletins de salaires. » La partie comptabilité sera toujours assurée par Érika Poadjare en place depuis 6 ans déjà. Ce binôme d'expérience permettra aussi aux usagers une ouverture permanente du CEGESMET.

**CEGESMET Koné - Tél. : 42 77 20 - Nouveaux horaires : du lundi au jeudi de 7h30-11h30 12h30-16h30 et le vendredi de 7h30-11h30/12h30-15h30.**



## Post-it

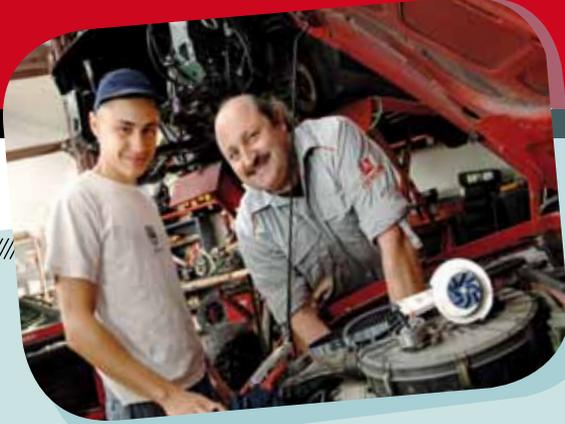
### Pensez à payer votre patente !

Les entreprises doivent s'acquitter de leurs patentes avant le 31 janvier 2012 en se rendant ou en envoyant leur règlement par courrier à la Paierie de Nouvelle-Calédonie 17 bis rue Georges Clémenceau BP N3 98851 Nouméa Cedex. Attention, au-delà de cette date, une majoration de 10 % sera appliquée. Pour plus d'informations sur le calcul de cet impôt, vous pouvez contacter la Direction des services fiscaux à Nouméa au 25 75 60 ou l'Antenne des services fiscaux de Koné au 47 37 37.

## Salon de l'Artisanat d'Art

Les artisans d'art locaux exposent leurs créations pour Noël, à la Maison des Artisans. Entrée gratuite.  
Du 10 au 18 décembre 2011 de 9h à 18h30.





## Devenez Maître d'Apprentissage

Vous envisagez de devenir Maître d'Apprentissage ? Vous pouvez recruter un apprenti dans l'un des métiers suivants :

### → Métiers de bouche

- C.A.P Boulanger > 2 ans
- C.A.P Pâtissier > 2 ans
- C.A.P Boucher > 3 ans
- C.A.P Cuisine > 2 ans
- C.A.P Agent Polyvalent de Restauration > 2 ans (nouveau)

### → Métiers du bâtiment

- C.A.P Carreleur-Mosaïste > 2 ans
- C.A.P Peintre-Applicateur de revêtements > 2 ans
- C.A.P Installateur sanitaire > 2 ans
- C.A.P Froid-Climatisation > 3 ans
- C.A.P Préparation et réalisation d'ouvrages électriques 3 ans

### → Métiers de l'automobile

- C.A.P Maintenance des véhicules, option véhicules particuliers > 2 ans

### → Métiers des soins du corps

- C.A.P Coiffure > 2 ans
- Mention Complémentaire Styliste – Visagiste > 1 an
- B.P Coiffure, option coloriste permanentiste > 2 ans
- C.A.P Esthétique-Cosmétique-Parfumerie > 2 ans

### → Métiers de la production

- C.A.P Serrurier-Métallier > 2 ans
- C.A.P Menuiserie, fabricant de menuiserie, mobilier et agencement > 2 ans

**Pour devenir Maître d'Apprentissage, faites votre demande d'agrément dès maintenant auprès de votre conseiller relation entreprise :**

Isabelle Masquelin: Agent polyvalent de restauration, cuisine, carrelage, peintre bâtiment, électricité, menuiserie.

Françoise Mapou: Coiffure, mécanique, métallerie.

Nathalie Oliveira : Boulangerie, pâtisserie, boucherie, esthétique, froid et climatisation, plomberie.

**Centre de Formation Lucien Mainguet**

**1, rue Juliette Bernard (face au sénat coutumier)**

**Nouvelle/Tél. : 25 97 40**

OUVERTURE!

# SOCABOIS devient DECOBAT

2

MAGASINS

À LA MESURE DE VOS PROJETS DE CONSTRUCTION

**DECOBat**  
BOIS & MATERIAUX

**DUCOS**: Tél.: 250 060  
**PAITA**: Tél.: 466 744  
du lundi au jeudi  
7h30-11h30 / 13h-17h  
vendredi 7h30-11h30 / 13h-16h  
samedi 8h-11h

**Les BRICONAUTES**  
PAITA

Tél.: 466 244  
du lundi au jeudi  
7h30-12h / 13h-17h  
vendredi 7h30-12h / 13h-17h30  
samedi 7h30-12h / 14h-17h30  
dimanche 8h-11h

DUCOS

NOUVEAU  
PAITA



**BIENTÔT**

## Une Taxe générale sur les activités

Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un avant-projet de loi de pays portant institution d'une taxe générale sur les activités. Cette TGA, dont le taux unique s'élèvera à 6 %, viendrait se substituer à la TSS (taxe de solidarité sur les services), à la TBI (taxe de base à l'importation), à la TFA (taxe sur le fret aérien), à la Taxe de Péages et à la THN (taxe hôtelière sur la nuitée). Les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 10 000 000 F CFP pourraient faire le choix d'un assujettissement ou non à la TGA. Par ailleurs, les secteurs de la location immobilière, de la santé, de l'électricité, de l'eau, de la mine et de la métallurgie et de l'éducation seront hors champ de la TGA. Cette réforme devrait être mise en oeuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2013. La Chambre de métiers et de l'artisanat a demandé au Gouvernement plus d'informations sur cette réforme afin d'en évaluer les impacts sur les entreprises artisanales et d'organiser des réunions d'information auprès de ses ressortissants.



## Avancement du dossier retraite

Daniel Viramoutoussamy, Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat, a sensibilisé à nouveau le Gouvernement sur la mise en place du régime de retraite pour les travailleurs indépendants. Le Président du Gouvernement s'est engagé à faire avancer les choses. Artisans n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques sur ce sujet crucial pour votre avenir.

**Contact : Alexia Basset**

**Tél. : 28 23 37**

**Email : alexia.basset@cma.nc**

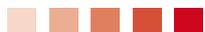


**OUVÉA**



## Le Passeport pour l'Économie Numérique

Le 14 décembre, un Passeport pour l'Économie Numérique aura lieu dans les locaux de la Province des Îles à Ouvéa. Deux modules : « le B.A.-ba de l'informatique et de l'Internet » (2 heures le matin) et « Informatiser ma gestion d'entreprise » (2 heures l'après-midi) sont ouverts et gratuits pour tous les artisans sur inscription. Il reste encore de la place ! **Pour plus d'informations, contactez Diane Blanchard au 28 23 37.**



# Parc d'activités PANDA une première tranche déjà livrée

La SECAL (Société d'Équipement de la Nouvelle-Calédonie) est concessionnaire du vaste projet de Dumbéa sur mer piloté par la province Sud, c'est-à-dire qu'elle le réalise et le commercialise depuis 2007 et ce jusqu'à son achèvement. MADE IN vous propose un tour d'horizon du site PANDA, parc d'activités dont la 1<sup>ère</sup> tranche est d'ores et déjà opérationnelle, au cœur du projet urbain de Dumbéa sur mer.

PANDA s'intègre à la vaste opération de Dumbéa sur mer. Les différents quartiers résidentiels de cette nouvelle ville se prolongent par une zone consacrée à l'accueil des entreprises. Son premier atout est d'abord sa localisation : à quelques minutes du centre de Nouméa par la voie express, ce parc d'activité offre les terrains les plus proches de la ville et de ses activités économiques. Avec plus de 400 lots destinés à des entreprises, de toutes surfaces, bénéficiant d'un accès direct par un échangeur de la voie express, PANDA (Parc d'Activités Nord Dumbéa Agglomération) est le site incontournable pour les entreprises calédoniennes qui souhaitent se développer. Les lots les plus compacts, sur environ 7 ares, sont destinés à des activités artisanales et de services. Le parc d'activités répond également aux besoins d'entreprises nécessitant des surfaces plus importantes, jusqu'à un hectare, qui trouveront ainsi les moyens de leur développement. PANDA accueillera donc différentes activités : commerces, artisanat, bureaux, sociétés de services ou encore industries légères.

## PONT NOIR - UNE NOUVELLE ZONE INDUSTRIELLE DE PANDA

Compte tenu du succès rencontré par les premiers lots industriels proposés à la vente, la commercialisation d'une nouvelle zone industrielle démarre. Le Pont Noir est situé à seulement 200 m de l'échangeur en cours de construction. Il accueille une dizaine de lots de 75 ares à plus d'un hectare, qui sont livrés terrassés. Les réservations sont maintenant ouvertes, pour une livraison prévue courant 2012.



## LA MOITIÉ DU PARC D'ACTIVITÉS DE PANDA DÉJÀ LIVRÉE

La zone d'activités de PANDA offre dès aujourd'hui des lots entièrement viabilisés, immédiatement constructibles. En effet, une première tranche de travaux est d'ores et déjà terminée, les entreprises qui choisissent ces terrains peuvent donc s'y installer très rapidement. Si les ventes ont commencé, une partie des lots est encore disponible. Cette disponibilité est un atout majeur pour les entreprises qui peuvent déjà se positionner et démarrer leur activité.

PANDA accueillera aussi 350 logements, exclusivement en accession à la propriété. Ils sont localisés sur les hauteurs et profitent de vues remarquables sur le lagon et la rivière Dumbéa. Comme dans tous les quartiers de Dumbéa sur mer, la priorité est donnée aux équipements de proximité. Les habitants bénéficieront d'une école à l'intérieur de leur quartier et de commerces de proximité organisés autour d'une place urbaine.

## L'ÉCHANGEUR : DESSERVIR EFFICACEMENT LE PARC D'ACTIVITÉS

L'échangeur sur la voie express est un chantier majeur pour PANDA, dont il va devenir la principale porte d'entrée. Les travaux ont démarré en début d'année 2011. Il s'agit d'un échangeur complet, avec des bretelles des côtés Nord et Sud, qui assurent la liaison avec la voie express. Côté mer, un rond point marque la sortie de l'échangeur. Un passage inférieur, sous la voie express, permettra de la franchir.

La livraison de cet échangeur est prévue mi-2012. Les travaux de la zone d'activités de PANDA ont démarré en 2007. Les dernières livraisons sont prévues en 2020. Si le visage de Dumbéa sur mer a déjà bien changé, d'ici une petite décennie, elle sera véritablement devenue le pôle urbain tant attendu, offrant aux habitants et aux entreprises un second souffle hors de la capitale.

SECAL

40 rue Félix Trombe, Koutio - Dumbéa  
BP 2517 98846 - Nouméa cedex  
Tel. (+687) 46 70 10 - Fax. (+687) 46 70 01  
www.dumbeasurmer.nc



**Dumbéa  
sur mer**  
nouvelle ville, nouvelle vie

## Agenda

Nos formations s'adressent à un large public : artisans, conjoints d'artisan, salariés, chefs d'entreprise, personnes en insertion professionnelle... Les sessions se déroulent en général en soirée, à partir de 17 heures. Les prix indiqués sont pour les artisans. Se renseigner pour les autres publics (particulier, demandeur d'emploi etc...).

À noter dans vos agendas : les sessions de formation reprennent en février 2012. Pour vous pré-inscrire, contactez dès maintenant Anne BOUSQUET au Centre de Formation Lucien Mainguet, ou les antennes de la CMA à La Foa, Koné, Koumac, et Poindimié. Rendez-vous l'année prochaine avec une nouvelle offre de services !

### \* FORMATIONS SPÉCIFIQUES ET TECHNIQUE

#### ➔ Transport Routier de Personnes (TRP)

Pour les entrepreneurs ou créateurs d'entreprise. Pour connaître la réglementation des TRP applicable à la Nouvelle-Calédonie et maîtriser le développement de son entreprise grâce à la gestion.

- Les obligations de l'entreprise
- La comptabilité simplifiée
- Les outils de gestion d'entreprise
- La commission des transports routiers de personnes
- Les différentes catégories de services de transports
- Le conducteur
- Les règles de circulation, la prévention et la sécurité routière
- Prévention des accidents: analyse des causes et conséquences

**12 au 16 décembre > Nouméa**

**38 heures – 40 000 F**

La formation se déroule en journée

Avec les formations continues de la CMA,

• je développe mes compétences professionnelles

• je me positionne sur les marchés

• j'optimise la gestion de mon entreprise



### Où s'inscrire ?

À Nouméa, au Centre de Formation Lucien Mainguet  
1 rue Juliette BERNARD à Nouville : Anne Bousquet vous accueille de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, du lundi au jeudi et le vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Tél. : 25 97 40 • Email : formation@cma.nc

Dans les antennes de la CMA à Koné, Koumac et Poindimié et La Foa, un conseiller étudie votre besoin. Tél. Koné : 47 30 14

Tél. Koumac : 47 68 56 • Tél. Poindimié : 42 74 82

Tél. La Foa : 46 52 86

### Stages et ateliers collectifs

Pour organiser dans votre commune un atelier de création d'entreprise ou un stage de gestion, contactez province Sud :

Christian FUZIVALA au 28 23 37, province Nord :

Soukaïna PESCE au 47 30 14, province des îles Loyauté :

Kevin WENGER au 28 23 37

## Nouveau pour les artisans du Nord !

Un conseiller en formation sera désormais basé à Koné, pour répondre aux besoins des artisans de la province Nord en matière de formation professionnelle continue, mais également d'apprentissage.

# Le CAP

## Agent Polyvalent de Restauration

À la rentrée 2012, le Centre de Formation Lucien Mainguet propose une toute nouvelle formation le CAP Agent Polyvalent de Restauration.

**Cette formation s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans et a pour objectif d'apprendre à produire des mets destinés à être consommés froids ou chauds, d'assurer la mise en place de la distribution et le service au client, mais aussi, d'assurer l'entretien des équipements et des locaux.**

L'agent polyvalent de restauration prend en charge, sous l'autorité d'un responsable, la préparation des repas dans les établissements de restauration rapide ou de vente à emporter, la restauration collective et les entreprises de fabrication de plateaux-repas. Par exemple, cette formation est idéale pour former les jeunes aux différents savoir-faire et aptitudes que requièrent un service de gamelles.

Voici quelques-uns des objectifs de cette formation :

- ➔ **Participer à la gestion des approvisionnements :** inventaires de stock, quantités à commander, contrôle et rangement des produits par nature et suivant les règles d'hygiène.
- ➔ **Effectuer les opérations préliminaires sur les denrées :** épluchage, lavage, déconditionnement ou décongélation des produits.
- ➔ **Effectuer les différents types de cuissons :** cuisson à l'eau, cuisson à la vapeur, friture, grillade, rôtissoire, cuisson au four.
- ➔ **Réaliser des mets** destinés à être consommés froids ou chauds.
- ➔ **Effectuer la mise en place** des tables et assurer le service des mets.
- ➔ **Effectuer les tâches** d'entretien et de remise en état des locaux, du matériel et des équipements.
- ➔ **Participer à la gestion de la qualité :** qualité des productions culinaires et qualité du service aux clients...



### TÉMOIGNAGE

**FRÉDÉRIC DUCLOS, Aux Gourmandins, service de gamelles à La Coulée**

J'ai été contacté par le Centre de Formation de la CMA pour me présenter la nouvelle formation en CAP Agent Polyvalent de Restauration et pourquoi pas former un jeune en devenant Maître d'Apprentissage à la rentrée prochaine.

J'ai de suite été séduit par l'idée. En effet, au cours de ma carrière en métropole, j'ai formé des dizaines de jeunes notamment quand j'étais responsable d'une des plus grandes cuisines centrales d'Europe. Aujourd'hui, je cherche à former un jeune et cette formation par sa polyvalence correspond tout à fait la pluridisciplinarité de notre structure. En effet, nous pouvons aussi bien former un jeune à la cuisine traditionnelle française, notre cœur de métier avec le service de gamelles, qu'à des prestations annexes, comme les banquets avec notre service de traiteur. Les différents aspects de la restauration que ce soient la cuisine, le service, l'organisation... seront donc abordés par l'apprenti lors de ses cours au Centre de Formation, ainsi qu'en entreprise, à mes côtés ! »

[www.auxgourmandins.nc](http://www.auxgourmandins.nc)

**Devenez Maître d'Apprentissage !**

**Vous êtes intéressés pour embaucher un apprenti dans le cadre de cette formation ?**

**Contactez le CFA Lucien Mainguet :  
Isabelle Masquelin - Tél. : 25 97 40**

# Santé-Sécurité, *tous concernés*

En 2010, la CAFAT dénombrait 5 361 accidents du travail et maladies professionnelles et 8 décès<sup>1</sup>. Si la réglementation calédonienne en matière de santé sécurité se renforce, les mauvaises habitudes ont la dent dure. Il n'est pas rare de croiser encore des artisans travaillant en claquettes et sans protection adaptée à leur métier. Pourtant, bien des risques peuvent être supprimés en adoptant de nouveaux comportements et en mettant en place des mesures souvent toutes simples...

« Le bâtiment reste le secteur le plus accidentogène, souligne Karine Lacroix, responsable développement durable à la Chambre de métiers et de l'artisanat. Mais dans un garage, une blanchisserie, une menuiserie, un laboratoire de cuisine ou un salon de coiffure, les risques existent aussi, avec la manipulation de produits chimiques et de solvants, le port de charges lourdes, l'utilisation d'outils, de ciseaux, de machines... ».

Les opérations de manutention représentent la principale cause d'accidents tous secteurs confondus<sup>2</sup>, suivis par les accidents de plain-pied et les chutes de hauteur.



Au-delà des dommages corporels et matériels, les coûts cachés d'un accident du travail peuvent être très élevés. Les artisans qui ont fait le choix de la sécurité attestent que préserver la santé et la sécurité de ses employés, c'est également leur assurer de bonnes conditions et un bien-être au travail, ce qui limite l'absentéisme et favorise le dynamisme de l'équipe. L'employeur s'y retrouve largement en terme d'impact financier !

<sup>1</sup>Données statistiques CAFAT 2010

<sup>2</sup>38 % des accidents avec arrêt de travail



## \* Employeur responsable

« Il est important de rappeler que si un salarié se blesse, c'est l'employeur qui sera, dans la majorité des cas, reconnu responsable, souligne Karine Lacroix. Le chef d'entreprise a en effet une obligation de résultats et non plus simplement une obligation de moyens. Les employeurs doivent fournir les équipements de sécurité nécessaires et veiller à ce qu'ils soient utilisés par le personnel. Le comportement fautif du salarié n'annule pas la responsabilité de l'employeur qui est le maître à bord. »

Assurer de bonnes conditions de sécurité dans l'entreprise relève le plus souvent d'un changement d'habitudes et d'un peu d'organisation. Pour accompagner les artisans dans leurs démarches en ce sens, la CMA se déplace dans les entreprises pour réaliser un mini-audit du site, des équipements et des procédés d'exploitation, explicitant les améliorations possibles et les moyens à mettre en œuvre. Ce pré-diagnostic est gratuit, personnalisé et adapté à votre activité. (Pour plus d'informations contactez Karine Lacroix au 28 23 37).

La CMA propose aussi, régulièrement des réunions d'informations par métiers, afin de vous informer et de répondre à vos questions.



→ La DTE organise chaque mois des « Matinées de la prévention », pour expliquer le temps d'une matinée un aspect précis en matière de santé sécurité. La « Semaine Santé Sécurité » organisée chaque année en septembre, propose un colloque, des ateliers et une exposition.

## → Zoom sur

### le Service Médical Interentreprises du Travail (SMIT)

#### Ses missions :

##### - Les visites médicales

Le SMIT a pour mission d'assurer le suivi de médecine du travail des salariés qui cotisent au régime accident du travail de la CAFAT. Le principe est d'éviter toute altération de l'état de santé du travailleur du fait ou à l'occasion de son travail.

##### - La prévention

« Tout artisan à partir du moment où il est employeur peut nous contacter pour bénéficier de conseils gratuits en matière de santé et de sécurité, explique le Docteur Daniel Ponchet. Nous pouvons les aider à évaluer et réduire les risques dans leurs entreprises, par exemple en les conseillant sur l'usage de certains produits plutôt que d'autres, en évaluant les niveaux d'éclairage, de ventilation, en expliquant les postures à adopter pour éviter le mal de dos, réduire le bruit dans les ateliers ou encore mettre en place une meilleure organisation de travail ».

« Souvent les employeurs nous contactent lorsqu'il y a eu un souci dans l'entreprise, constate le Dr Ponchet, or, souligne t-il, il vaut mieux prévenir que guérir ».

Le SMIT n'a pas de rôle de contrôle mais seulement de prévention et de conseils. N'hésitez pas à les contacter !

#### Contact :

**Le SMIT à Nouméa :** 2, rue Martial Danton, Normandie  
Tél. : 35 23 52 - Fax : 35 23 50 • Médecin chef : 77 59 58

**Le SMIT à Koné :** Immeuble Suzanne et Maurice, RT1  
Tél. : 35 23 76 - Fax : 35 23 50

Le SMIT dispose également de deux centres mobiles destinés aux salariés de l'intérieur et des îles. **Centre mobile Nord** : 79 98 22 • **Centre mobile Sud** : 77 94 44

## INTERVIEW

## FRANÇOIS BARTHELMÉ, *Directeur adjoint de la Direction du travail et de l'emploi*

### → Quels sont le rôle et les missions de la Direction du travail et de l'emploi en matière de santé sécurité ?

La Direction du travail et de l'emploi élabore, sous l'autorité du Gouvernement, les règles relatives au droit du travail en Nouvelle-Calédonie. Elle assure aussi le contrôle du respect de la législation du travail, via l'inspection du travail.

### → En matière de santé sécurité quelle est la réglementation applicable aux artisans ?

Les dispositions du code du travail sont applicables à tous les employeurs, y compris les artisans, qui emploient des salariés, des apprentis et des stagiaires. En matière de santé et sécurité, les dispositions sont également applicables aux travailleurs indépendants qui travaillent personnellement, sans salarié.

### → Pouvez-vous nous donner des exemples concrets d'équipements ou de mesures que les artisans doivent mettre en place dans l'exercice de leur activité pour ne pas être dans l'illégalité ?

Les textes privilégient en premier lieu les mesures de protection collective. À défaut, des mesures de protection individuelle doivent être prévues. Par exemple, sur un chantier de BTP, on mettra un échafaudage destiné à empêcher la chute de personnes. À défaut, les ouvriers devront être équipés de baudriers. D'autre part, il est interdit d'avoir accès aux parties mécaniques d'une machine en mouvement, il est obligatoire de les protéger, par exemple en menuiserie. Autre exemple, tous les locaux doivent être équipés d'extincteurs en état de marche.

### → Les artisans doivent-ils s'attendre prochainement à des projets de réglementations nécessitant des investissements et/ou des adaptations au sein de leur entreprise ?

À compter du mois de janvier 2013, toutes les entreprises de 11 salariés et plus devront mettre en place une démarche d'évaluation des risques professionnels. De même à compter

du mois de janvier 2014 pour les entreprises de 1 à 10 salariés. Par ailleurs, un projet de réglementation sur la coordination sécurité de chantier BTP, qui concernerait aussi les artisans, pourrait être voté en 2012. Aussi, des textes sont en préparation sur les risques chimiques, l'aération et la ventilation, les risques incendies et explosions, etc.

## → Zoom sur le Bureau de prévention des risques professionnels de la CAFAT



Le service de prévention des risques professionnels de la CAFAT peut vous informer sur toutes les questions touchant la santé et la sécurité au travail et vous aider dans la démarche d'évaluation des risques professionnels.

Contact : Tél. 24 50 05 - Immeuble « Boticelli » angle des rues de l'Alma et Clémenceau. Email : [preventionat@cafat.nc](mailto:preventionat@cafat.nc)

## → Bon à savoir

Aux employeurs soucieux d'améliorer le niveau de sécurité de leur entreprise (au-delà des obligations réglementaires), qu'il s'agisse de la formation à la sécurité, de la réduction des risques et des nuisances liées à l'activité de l'entreprise ou de l'adaptation des postes de travail, la CAFAT peut accorder :

→ Une réduction du taux de la cotisation « Accidents du travail et maladies professionnelles » durant un an et dans la limite de 25 %.

→ Des subventions ou des avances permettant de financer partiellement des aménagements particuliers (celles-ci ne peuvent excéder 50 % du coût de la réalisation dans la limite des crédits disponibles).

Les demandes motivées doivent être adressées à :  
Monsieur le Directeur de la CAFAT BP L5 98845 NOUMÉA CEDEX

**En revanche**, en cas de manquements graves aux règles de sécurité de la part des employeurs, il pourra leur être appliqué une majoration du taux de la cotisation « Accidents du travail et maladies professionnelles » pouvant atteindre 100 % de la cotisation principale.



## Quels sont les bénéfices pour l'entreprise ?

- **CLARIFICATION DE LA SITUATION**  
Dissipe le doute et met un terme aux médisances.
- **L'AMÉLIORATION DU CLIMAT SOCIAL**  
Apaise les tensions et crée un climat positif.
- **RENFORCEMENT DE LA DIRECTION**  
Véritable gestion de l'absentéisme.
- **IMPARTIALITÉ**  
Vous ne connaissez pas le médecin contrôleur. Son rapport factuel a donc plus de poids.

## LA CONTRE VISITE MÉDICALE POURQUOI ?

La contre-visite médicale ou contrôle médical patronal du salarié absent pour maladie est le moyen légal le plus efficace pour lutter contre les arrêts de travail abusifs.

Le médecin contrôleur peut substituer son appréciation à celle du médecin traitant pour l'avenir. C'est son avis qui prévaut puisque le droit à rémunération s'y trouve subordonné.

Ce qui peut justifier une contre-visite :

- Le bien fondé de l'arrêt de travail.
- La durée de l'arrêt de travail.
- Le respect des heures de sorties auxquelles il est soumis.





## TÉMOIGNAGE

## Un garagiste qui préfère « prévenir que guérir »

Contrairement à ce qu'on lui dit souvent, Monsieur Jolivet « ne voit pas le danger partout » mais préfère « prévenir ». Il ouvre son premier atelier mécanique, Maintcar, avec son épouse et son fils il y a trois ans. Après que son dock ait été brûlé suite à un incendie, il cherche à se réinstaller et reprend il y a un an la société Nouméa electro diesel avec ses trois salariés. « Quand on a racheté le garage, il y avait tout à faire ». Le patron met en place de nouvelles méthodes, à commencer par le rangement, pour éviter par exemple les chutes de plain-pied et la pose d'éclairages adaptés au travail et anti-déflagrants. « Nous avons installé trois ponts dans l'atelier car il n'y en avait pas et acheté des outils neufs comme des verins. Nous avons aussi mis en place des arrêts d'urgence sur toutes les machines ». Quant aux extincteurs, « il y en a plus qu'il n'en faut ! ».

### → Des employés équipés

Il équipe ses employés des pieds à la tête, « chaussures de sécurité, salopettes, gants et lunettes de protection, car jusque-là il travaillaient en Crocs® ! Le plus dur a été de les former, car ils travaillaient comme ça depuis 10 ans. Je leur répétais tout le temps « mettez les lunettes, vos gants, rangez vos outils... », cela a mis du temps mais maintenant ça va mieux. C'est aussi mon rôle d'être derrière eux ». Monsieur Jolivet change aussi de marques de produits « ceux qu'ils utilisaient étaient autorisés mais trop agressifs, ils avaient mal aux mains ».

### → De bonnes conditions de travail pour les salariés et leur santé

Reste encore la « salle blanche, l'endroit où l'on travaille sur les moteurs diesel » à finir d'aménager. « Il ne faut pas qu'il y ait de poussières ni de vapeurs, on y a déjà installé un aérateur pour extraire les vapeurs de produits et de carburant et une climatisation car il y fait très chaud. » Le patron ne lésine pas sur le confort de travail de son équipe, « j'aime faire les choses dans les règles de l'art et que chacun travaille à son aise ».



### → Un coup de pouce pour investir

Au total, M. Jolivet aura investi 3,6 millions pour améliorer les conditions de travail et de sécurité dans son entreprise et la protection de l'environnement. « Pour l'instant nous avançons sur fonds propres mais le dossier que nous avons déposé auprès de GRAINE<sup>1</sup> a été agréé et nous permettra d'obtenir un prêt bancaire à taux préférentiel à 3,25 % ».

### → Les bons réflexes

- Prévoir une trousse de premier secours dans un endroit bien identifié.
- S'équiper d'extincteurs.
- Former le personnel à la manipulation d'un extincteur, au Sauvetage Secourisme du Travail et aux risques particuliers comme les habilitations électriques, pratiquer les « quarts d'heure sécurité » sur les chantiers...
- Soigner la signalétique (usage des machines, sens de circulation hommes/véhicules, interdiction de fumer, port des EPI, consignes en cas d'accident...).
- En cas d'urgence, contactez le SAMU en composant le 15 ou les pompiers 18.
- En cas d'accident du travail, établir systématiquement, quelle qu'en soit la gravité, une déclaration d'accident du travail (à retirer à la CAFAT) et consulter un médecin dans les meilleurs délais.

<sup>1</sup>Groupement pour agir et innover pour l'environnement

# LABO

## CONCEPT EVOLUTION

Tél : 26 49 32

### MATÉRIEL DE BOULANGERIE, PATISSERIE, CUISINE, SNACKING

Pour les artisans qui veulent se démarquer  
Précurseur de la méthode 'Panova' (pain de tradition) en Nouvelle-Calédonie  
Formation assurée et suivie

### POUR AUGMENTER VOTRE CHIFFRE D'AFFAIRE NOUS AVONS LA SOLUTION

SALADETTE 3 PORTES



À partir de  
**277 600<sup>F</sup>**

À partir de

**89 600<sup>F</sup>**

TABLES INOX  
1200X700MM



ARRIVAGE



À partir de  
**480 000<sup>F</sup>**

FOUR À PÂTISSERIE  
5 NIVEAUX 600X400MM

ARMOIRE  
ISOTHERME  
DE BUYER



Transportez vos produits  
dans un véhicule utilitaire  
en température positive et négative

de BUYER  
FRANCE

C'EST AUSSI 2000 M<sup>2</sup>  
D'EXPOSITION DE MATÉRIEL  
VENEZ VISITER

Plus de 300 références de matériel en stock  
ainsi que tout type d'ustensiles

SAV ASSURÉ

Boulangerie, pâtisserie, snacking,  
laboratoire et tout métier  
de restauration  
(pizzeria restaurant, CHR...)

Subal STAF ISOTECH BCR SANCASSIANO... PAVAILLER Rollmatic Déco Relief GECOMA Flamic ELPOLABO



## CFA : bientôt des formations professionnelles spécifiques sur l'hygiène, la santé et la sécurité en 2012

« La réglementation en matière de santé sécurité est sans cesse renforcée pour se mettre à niveau des réglementations existant depuis plusieurs années déjà en métropole, les contrôles sont fréquents, et tout cela peut avoir un impact important sur l'activité et la responsabilité de l'employeur, explique Anne Bousquet responsable de la formation continue au Centre de Formation Lucien Mainguet. L'objectif est de proposer des formations pratiques en santé et sécurité au travail pour prévenir les risques et être en règle. En effet, nous constatons que les artisans sont souvent volontaires pour prendre en compte ces questions, mais manquent d'information et de formation pour pouvoir identifier les risques et mettre en œuvre les mesures nécessaires. Développées par des professionnels de la santé et sécurité, les formations que nous proposerons seront courtes (de quelques heures à 1 jour ou 2) et articulées par modules, afin de s'adapter aux différents corps de métiers, avec des programmes clairs et opérationnels qui s'appuieront sur des exemples concrets. »

**Quelques exemples :** Locaux, machines, équipements de travail, risques chimiques, incendie, hauteur, gestes et postures, évaluation des risques professionnels, documents obligatoires en matière de prévention...

Toute personne intéressée pour se former dans ce domaine est invitée à contacter Anne BOUSQUET au Centre de formation de la CMA. Tél. : 25 87 40

➔ **L'Inspection du Travail a un pouvoir de sanction pouvant aller jusqu'à l'arrêt immédiat de l'activité. En 2010, 36 arrêts de chantiers<sup>3</sup>, prévus dans le cas de danger grave et imminent pour des risques de chute de hauteur et d'ensevelissement dans les tranchées, ont été signifiés. 41 procès verbaux ont été transmis au procureur de la République<sup>3</sup>.**

<sup>3</sup>Source : DTE, 2010



## ➔ Pour en savoir plus

### ➔ Sur la toile

[www.smit.nc](http://www.smit.nc)  
[www.cma.nc](http://www.cma.nc)  
[www.dte.gouv.nc](http://www.dte.gouv.nc)  
[www.cafat.nc](http://www.cafat.nc)

**Astuce :** en tapant « évaluation des risques professionnels » sur un moteur de recherche, vous trouverez de nombreux modèles de grilles d'évaluation à adapter selon votre activité. Votre CMA peut aussi vous accompagner gratuitement dans votre démarche ! N'attendez pas le dernier moment pour préparer votre évaluation, qui peut nécessiter un peu de temps.

### ➔ Publications

*Hygiène et sécurité dans les travaux du bâtiment, travaux publics et tous autres travaux concernant les immeubles*, recueil illustré édité par la DTE. Gratuit.

*Santé & Sécurité au travail : Recueil des normes juridiques*, édité par le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie (prix : 2 700 Francs disponible au centre de documentation de la DTE).

*Les accidents du travail et les maladies professionnelles :* Le guide pratique de la CAFAT pour tout savoir sur les démarches à effectuer et la prise en charge. Gratuit.



DÉCOUVREZ LE **BT 50 BENNE BASCULANTE 109CV**



Devenez **ACCRO**  
du bouton !

- Charge utile: 1 000 kg
- Poid tractable: 1 500 kg
- Équipement de série :
  - Direction assistée
  - Climatisation
  - Radio CD MP3



À partir de :  
**2.390.000 F\***  
\*Prix professionnel - Hors TGI et bénéficiant d'une défiscalisation.

**mazda**  
Fonctionnel et Surprenant **BT50**



Existe aussi en benne fixe ou en grand plateau fixe à ridelles.



à chacun son numéro

**Parking Hickson**

Magenta : Tél. 24 39 20  
Vallée du Tir : Tél. 24 39 30

Vous n'êtes pas assez remboursé ?  
**Pensez MPL**



voire mutuelle complémentaire santé en toute tranquillité  
(territoire, Dom-Tom, métropole et étranger)

**RUAMM 40 % + MPL 60 % = 100 % REMBOURSÉ\***

A partir de • **TARIF ENFANT à 2 500F / MOIS**  
• **TARIF ADULTE à 4 500F / MOIS**

**ANTENNE À POUEMBOUT**  
sur rendez-vous 96 82 67  
ou 42 84 68



Déplacement sur simple appel - Floriane : 28 86 73 - 96 82 67

Artisans, Patentés, Gérants de société, Pensez à votre Mutuelle Complémentaire

85 bis, route de l'Anse-Vata - BP 8183 - 98807 Nouméa Cedex

mpl@mpl.nc • www.mpl.nc

sur le barème conventionné

437995-02/17/10-AM



## CHARTRE D'ACCUEIL DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

*Votre satisfaction,  
notre priorité !*

**La CMA exerce ses missions en veillant à assurer à tous ses usagers transparence et accessibilité. Vous avez droit à un accueil de qualité, et nous prenons une série d'engagements pour mieux vous accueillir.**



### engagements

#### 1 Un accès facile

- ➔ Nous vous proposons une signalétique claire qui permet de se repérer facilement.
- ➔ Nous vous proposons un affichage des horaires d'ouverture.
- ➔ Nous vous orientons vers le bon service et le bon interlocuteur.
- ➔ Nous vous offrons une Information accessible, précise et actualisé sur notre site Internet, nos brochures, nos serveurs vocaux.

## 2 Un accueil personnalisé

- ➔ Nous vous accueillons dès votre arrivée dans nos locaux ; nous vous avertissons du temps d'attente.
- ➔ Nous vous écoutons avec attention et amabilité et nous efforçons de vous fournir des informations claires et actualisées en toute circonstance.
- ➔ Nous vous donnons le nom de votre interlocuteur, chargé de vous accompagner dans vos démarches et dans votre projet.
- ➔ Nous respectons la confidentialité de votre situation et de votre projet.

## 3 Une réponse claire dans un délai annoncé

- ➔ Nous répondons à vos courriers : une réponse dans un délai maximal d'un mois.
- ➔ Nous apportons une réponse à vos courriers électroniques dans un délai maximal d'une semaine.
- ➔ Nous répondons à tous vos appels téléphoniques pendant les horaires d'ouverture.
- ➔ Un message vous informe des horaires d'ouverture et d'accès au standard. Il est actionné en dehors des horaires d'ouverture.
- ➔ Nous vous rappelons si vous laissez un message en l'absence de votre interlocuteur.
- ➔ Nous sommes attentifs à la clarté de nos courriers et de nos formulaires.
- ➔ Nous facilitons la constitution de vos dossiers (notamment en précisant les pièces à fournir et en vous procurant des notices explicatives).

## 4 Une écoute attentive pour améliorer nos services

- ➔ Nous vous interrogeons régulièrement sur vos attentes et votre satisfaction.
- ➔ Nous mettons en place des actions d'amélioration de nos services.
- ➔ Nous évaluons ces actions et vous informons de leurs résultats et des progrès accomplis.

➔ La CMA à Nouméa et ses antennes de Koné, Koumac, Poindimié et La Foa ainsi que son Centre de Formation Lucien Mainguet, le CEGESMET et la Maison des Artisans s'engagent à vous garantir un accès facile à nos services, un accueil personnalisé et une réponse efficace, toujours adaptée à vos besoins.



**EMC**  
en fait toujours plus  
pour l'Environnement et  
vous rachète votre ferraille

**260 260** 14, avenue Baie de Koutio **ZI DUCOS**

**EMC**  
RECYCLAGE

Désormais, votre magazine InfoMétiers traitera deux questions, parmi celles les plus fréquemment posées par les artisans aux conseillers de la CMA ou à ses partenaires.

## \* Je n'ai encore jamais formé d'apprenti. Comment obtenir la demande d'agrément pour devenir Maître d'Apprentissage ?

La demande d'agrément est un formulaire-type à retirer auprès du CFA, dans les antennes de la CMA ou bien à télécharger sur le site Internet [www.cma.nc](http://www.cma.nc) (rubrique Recruter un apprenti). L'agrément ne peut être accordé qu'à ces conditions:

- être majeur ;
- offrir toutes les garanties de moralité ;
- être titulaire d'un Brevet Professionnel ou diplôme de l'enseignement technologique équivalent ou d'un titre d'Artisan ou Maître Artisan ;
- en l'absence de diplôme ou titre, justifier d'une durée de cinq années consécutives d'exercice du métier dans la qualification préparée par l'apprenti.

L'agrément, délivré par la Direction du Travail et de l'Emploi, intervient après une visite dans l'entreprise. Il est valide pour une durée de 5 années pour le diplôme concerné.

**Renseignements: CFA Lucien Mainguet**  
Chargée de relations entreprises - Tél. : 25 97 40

## \* Je voudrais embaucher un apprenti à la rentrée prochaine. Est-ce que sa durée légale de travail sera la même que celle d'un salarié ?

L'apprenti est un salarié de l'entreprise et est soumis à l'horaire collectif de travail. Mais à la différence d'un salarié, il est tenu de participer aux cours organisés par le Centre de Formation d'Apprentis (une semaine sur quatre). Ce temps au CFA est compris dans l'horaire de travail et il doit donc être pris en compte pour le calcul des horaires. Le repos hebdomadaire est quant à lui obligatoire. De plus, au même titre qu'un salarié, il bénéficie des congés payés et acquiert 2,5 jours ouvrables de congés par mois de travail effectif. En effet, le rythme de l'alternance ne comporte pas de vacances scolaires. Attention : les apprentis de moins de 18 ans ne peuvent être employés à un travail excédant la durée hebdomadaire légale (39 h), sauf dérogation de l'Inspection du travail. En revanche, les apprentis majeurs peuvent effectuer des heures supplémentaires rémunérées selon les modalités applicables aux autres salariés de l'entreprise.

**En savoir plus : [www.cma.nc](http://www.cma.nc) – rubrique Artisans tout savoir Recruter un apprenti - Guide de l'apprentissage (p 46 et 47).**

**Recycal**  
l'environnement, c'est plus qu'un métier

6 Rue Georgette Mourin,  
Zone Industrielle de Normandie, Nouméa  
☎ 439 693 - 790 669

**Collecte et Traitement**  
**Batteries usagées**

**J'achète CASH vos métaux**

- Cuivre
- Laiton
- Aluminium
- Inox
- Plomb

Horaires d'ouverture:  
du lundi au jeudi 7h30 - 11h30 / 13h-17h  
Vendredi 7h30 - 11h30 / 13h-16h  
Samedi 7h30 - 11h30

[www.recycalcaledonie.com](http://www.recycalcaledonie.com)

## Faire des économies d'énergie

Les différentes énergies utilisées contribuent au réchauffement de la planète et à la pollution (en fonction du type d'énergie utilisée localement, centrale à charbon, à gaz, barrage hydro-électrique, solaire, éolien, ...) et entraînent des coûts importants pour votre entreprise. Prendre des mesures pour faire des économies d'énergie peut vous permettre de faire diminuer significativement votre facture énergétique !



### \* Conception des bâtiments

- ➔ Je fais construire mes bâtiments en respectant les règles d'architecture bioclimatique permettant d'optimiser la ventilation, l'éclairage et l'ombrage naturels.
- ➔ Je choisis des ressources renouvelables : panneaux et chauffe-eaux solaires.
- ➔ Mes bâtiments comportent des matériaux isolants thermiques et sa conception permet de protéger les ouvrants des rayonnements solaires et favorise la ventilation naturelle.

### \* Choix des équipements, entretien

- ➔ Je choisis du matériel économe en énergie. Pour cela, les étiquettes des produits et matériels selon la réglementation européenne m'aident à choisir. Étiquetage énergétique en projet en Nouvelle-Calédonie !
- ➔ J'entretiens mon matériel régulièrement : par exemple je fais vérifier mon compresseur et l'absence de fuites.
- ➔ Pour l'éclairage de mon atelier, je privilégie les tubes fluorescents à haut rendement. Attention, souvent il y a trop de luminaires dans une même pièce ! Adaptez l'éclairage à l'intensité lumineuse requise pour le travail à effectuer.

### \* Gestion au quotidien

- ➔ J'éteins les climatiseurs si je ne travaille pas dans le bureau et je maintiens le local fermé dès lors qu'il est en marche (portes et fenêtres).
- ➔ Je maintiens une température de climatiseur de quelques degrés seulement en dessous de la température extérieure (3 à 5 degrés maximum).

Je préfère la ventilation naturelle lorsque la température extérieure le permet.

- ➔ Je ne laisse pas d'appareils en veille ou de chargeurs branchés.
- ➔ Je règle mon ordinateur sur un mode de mise en veille rapide et je l'éteins pour les week-ends et les congés.
- ➔ J'éteins la lumière en sortant du bureau, de l'atelier, des sanitaires.
- ➔ Je sensibilise mon personnel et j'instaure des règles pour limiter la consommation en énergie !

### \* Les aides financières

Vous avez la possibilité de faire réaliser un audit énergétique ou bilan carbone, ou de bénéficier d'une assistance technique pour la conception/construction par un cabinet spécialisé, pour faire le point sur les consommations énergétiques au sein de votre entreprise. Des conseils pour réduire votre facture énergétique vous seront alors donnés, avec le détail des coûts d'investissement et d'exploitation à long terme.

Des aides sont possibles pour réaliser ce type de diagnostic. Pour plus d'informations, adressez-vous à votre chambre consulaire ou au service de l'Énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC).

GRAINE : prêt aidé, pour les études techniques et pour les investissements à réaliser destinés à réduire la consommation énergétique.

### Infos....projets...

- Étiquetage énergétique en projet
- Réglementation énergétique des bâtiments en projet
- « Label » QEC (Qualité Environnementale Calédonienne) en projet

## Le Passeport pour l'économie numérique

\* **NOUMÉA** > Tél. : 28 41 42

Informatiser ma gestion d'entreprise

→ Jeudi > 08/12/2011 > 16h-17h

\* **OUVÉA** > Tél. : 28 41 42

Informatiser ma gestion d'entreprise

→ Mercredi > 14/12/2011 > 10h30-12h

B.A.-ba de l'informatique et Internet

→ Mercredi > 14/12/2011 > 13h30-15h30



### TÉMOIGNAGE

**MICKAEL BERRIER ET OLIVIER VELAYOUDON,**  
*Sos Réparations*

Il y a quelques mois, Mickael Berrier et Olivier Velayoudon ont ouvert à Ducos l'entreprise « Sos Réparations » spécialisée dans la réparation des outils de jardins (tondeuses, élagueuses, tronçonneuses...) et des quads.

Forts de leur expérience de plusieurs années en tant que salariés, aujourd'hui à leur compte, ils savent que la réussite de leur entreprise passera par une bonne gestion. Aussi, quand Mickael a pris connaissance du Passeport pour l'Économie Numérique proposé gratuitement par la CMA et plus particulièrement de son module sur « La gestion informatisée de mon entreprise », il y a tout de suite vu un intérêt évident. « Le Passeport Numérique nous a permis de découvrir les outils proposés par la CMA pour la gestion d'entreprise, notamment deux logiciels : Eureka Tenue de compte et Eureka devis-facture. Cela nous a donné envie de poursuivre par une formation sur ces deux outils. D'autant plus qu'en participant au Passeport pour l'Économie Numérique, les logiciels nous sont offerts, il reste uniquement la formation à payer. C'est vraiment intéressant ! ».

## Initiez-vous gratuitement à l'informatique et à l'Internet !

Des centaines d'artisans ont déjà leur Passeport. Pourquoi pas vous ? Avec le Passeport pour l'économie numérique, bénéficiez d'une initiation adaptée à vos usages professionnels.

**Simple** : choisissez l'une des sessions, inscrivez-vous par téléphone, suivez votre initiation, recevez votre Passeport et un dossier informatif complet ciblé en fonction de votre activité.

**Rapide** : les sessions durent moins de deux heures et se déroulent en fin d'après-midi.

**Près de chez vous** : à Nouméa, dans l'une de nos trois antennes du Nord, et dans les îles.

**Gratuit** : suivez autant de sessions que vous le voulez gratuitement, et en plus bénéficiez d'avantages avec nos partenaires.



## Pour en savoir plus

Rendez-vous sur [www.cma.nc](http://www.cma.nc)  
Cliquer sur le bandeau en page d'accueil.

### → Le B.A.-ba de l'informatique et Internet

Pour ceux qui débutent : vocabulaire de base, qu'est-ce qu'un ordinateur, comment le choisir... Un bon moyen de découvrir que l'informatique c'est accessible et utile !

### → La gestion informatisée de mon entreprise

Pour ceux qui veulent savoir quels sont les avantages d'une gestion informatisée et avoir un aperçu du fonctionnement d'un logiciel de tenue simplifiée de comptes et d'un logiciel de réalisation de devis et de factures.

### → Mon entreprise sur le Web

Pour découvrir l'utilité d'un site Web pour l'entreprise et mieux comprendre ce qu'est la vente en ligne.

### → Internet, outil de recherche et de découverte de nouveaux marchés

Pour être efficace dans ses recherches d'information sur le Web, avec des exemples de sites utiles au chef d'entreprise.

### → Sécuriser mon système informatique

Pour ceux qui maîtrisent déjà l'informatique mais désirent en savoir plus sur les virus, les données à protéger, ce qu'il faut sauvegarder et comment.



## INFO FUTÉE

### Petites annonces gratuites

Vous êtes artisans, vous souhaitez passer une petite annonce concernant le secteur d'activité artisanal sur le site Internet de la Chambre de métiers et de l'artisanat : bail à céder, location de locaux professionnels, matériel à vendre, recherche d'emploi, de collaborateurs, d'apprentis... Le nouveau site Internet de la CMA vous offre la possibilité de la déposer gratuitement sur sa rubrique dédiée (en bas à droite de la page d'accueil) via à un formulaire à remplir et à renvoyer par fax ou par email. Les annonces sont remises à jour chaque mois. [www.cma.nc](http://www.cma.nc)



## UN ARTISAN SUR LE WEB

### Toiletteur mobile

Frédéric Spiteri est toiletteur pour animaux domestiques à domicile. Il se déplace chez vous, sur Nouméa et grand Nouméa (jusqu'à Tontouta), avec tout le matériel professionnel nécessaire et sans oublier de nettoyer en partant ! Un concept original qui évite à l'animal le stress que pourrait occasionner le trajet ou l'attente dans un salon. Son site Internet présente son entreprise, K'nonos, ses prestations, ses tarifs, sa carte de fidélité et ses offres de parrainage. Vous pourrez aussi y trouver d'adorables photos de chiens et de chats toilettés jusqu'au bout des griffes. [www.wix.com/knonos/fredy-dom-toilettage](http://www.wix.com/knonos/fredy-dom-toilettage)



## SITE UTILE

L'Agence Française de Développement (AFD) poursuit une triple mission en Outre-mer : elle soutient la création d'emploi et la compétitivité des entreprises, finance et accompagne les politiques publiques et favorise la préservation de l'environnement et la coopération régionale avec les pays voisins. Pour ce faire, l'AFD dispose en Nouvelle-Calédonie d'une large gamme d'instruments financiers comme le Prêt Aidé à l'Investissement (PAI), le Prêt Environnement et Maîtrise de l'Énergie (PEME) ou encore le dispositif de garanties bancaires de la SOGEFOM. Son site Internet présente l'ensemble des activités de l'agence et met à disposition des « fiches produits » qui expliquent en détail les différentes aides accessibles aussi aux artisans. <http://nc.afd.fr>



**OFFRE SPÉCIALE ARTISAN POUR NOËL**  
**-10%**  
sur l'année 2012 sur présentation de ce coupon

**LE SPECIALISTE CALEDONIEN**  
DE LA SAUVEGARDE INFORMATIQUE EN LIGNE

**NOVA TECH**

**Testez nous !**  
Installation (sur Nouméa)  
+ 15j de sauvegarde offerts  
sans engagement

- ✓ Copies stockées sur 2 sites sécurisés
- ✓ Traitements automatiques et surveillés
- ✓ Confidentialité assurée (données cryptées)
- ✓ Solution unique pour tous vos ordinateurs
- ✓ Restauration en ligne H24/17 ou livrée sur site

à partir de 4000 F ht par mois

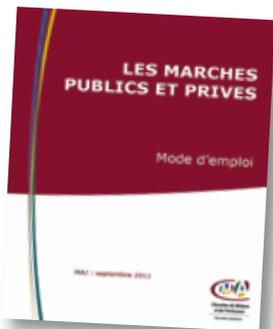
**SAUVEGARDEZ VOS DONNÉES EN LIGNE**

[www.SauvegardeEnLigne.NC](http://www.SauvegardeEnLigne.NC) / Tél: 25.96.67



## ESPACE COMMUNICATION

### LES MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS : Mode d'Emploi



Vous ne savez pas comment répondre à un appel d'offre ou quelle procédure adopter pour que votre offre soit retenue ?

Ce Mode d'Emploi vous permet de mieux comprendre les différentes étapes de l'appel d'offre et vous fournit les critères décisifs de sélection des offres. Ne perdez plus un marché par manque d'informations ! Ce Mode d'Emploi est en libre consultation à l'Espace Communication de votre Chambre de métiers et de l'artisanat à Nouméa ou en vente à 500 F.

**Espace communication - Tél. : 28 41 42**

## NOUVEAU À LA CMA

### DIANE BLANCHARD, VOTRE NOUVELLE CONSEILLÈRE TIC



Son BTS de Tourisme en poche, attirée par les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et le marketing, Diane se dirige naturellement vers une licence Multimédia Marketing Web. Après avoir travaillé dans une société spécialisée en ingénierie et création de sites Internet, elle rejoint il y a quelques mois la CMA de Nouméa. En effet, à l'Espace communication, Diane Blanchard, votre conseillère TIC, vous reçoit chaque jour avec ou sans rendez-vous. Spécialiste du multimédia et des outils informatiques, elle vous conseille dans vos projets de création de site Internet et d'achat en matériel informatique. Elle anime également les sessions du Passeport pour l'Économie Numérique (cf. page 24) et gère toute la documentation qui est mise à votre disposition à l'Espace communication.

**Espace communication : Tél. 28 41 42**

## NOS PERMANENCES ET VISITES D'ENTREPRISES

Retrouvez les agents de la Chambre de métiers et de l'artisanat, pour des conseils gratuits, à partir de 9h00 dans les mairies suivantes :

### \* Province Sud

→ **BOULOUPARIS** (mairie jusqu'à 11h30)

Permanences : vendredi 2 décembre

Visites en entreprise et conseils personnalisés sur rendez-vous :  
vendredi 2 décembre après-midi

**Christian FUZIVALA - Tél. : 46 52 86**

→ **BOURAIL** (antenne de la province Sud, jusqu'à 11h30)

Permanences : mercredi 7 décembre - jeudi 8 décembre  
mercredi 21 décembre - jeudi 22 décembre

Visites en entreprise et conseils personnalisés sur rendez-vous :  
mercredi 7 décembre après-midi - jeudi 8 décembre après-midi  
mercredi 21 décembre après-midi - jeudi 22 décembre après-midi

**Christian FUZIVALA - Tél. : 46 52 86**

→ **PAÏTA** (antenne de la province Sud, jusqu'à 11h30)

Visites en entreprise et conseils personnalisés sur rendez-vous :  
mercredi 7 décembre - mercredi 21 décembre

**Torina LANCHON - Tél. : 28 23 37**

→ **THIO** (mairie jusqu'à 11h30)

Permanences : vendredi 16 décembre

Visites en entreprise et conseils personnalisés sur rendez-vous :  
vendredi 16 décembre après-midi

**Christian FUZIVALA - Tél. : 46 52 86**

→ **YATÉ** (mairie jusqu'à 11h30)

Visites en entreprise et conseils personnalisés sur rendez-vous :  
mardi 13 décembre

**Sabrina RIVIÈRE - Tél. : 28 23 37**

### \* Province îles Loyauté

→ **LIFOU** > (Case de l'entreprise)

Permanences : jeudi 8 décembre

**Kevin WENGER - Tél. : 28 23 37**

→ **ILE DES PINS**

Visites en entreprise et conseils personnalisés sur rendez-vous :  
mercredi 7 décembre

**Sabrina RIVIÈRE - Tél. : 28 23 37**

### \* Province Nord

Permanences :

→ **POYA** > jeudi 8 décembre

**Belinda MATHELON - Tél. : 47 30 14**

→ **POUEMBOUT** > À la Maison de l'entreprise :  
tous les mardis matin de 8h00 à 11h30

**Soukaïna PESCE - Tél. : 47 30 14**

→ **UEGOA** > jeudi 8 décembre

**Arielle PINDON - Tél. : 47 68 56**

→ **CANALA** > vendredi 2 décembre

**Patrick LEBLAIS - Tél. : 42 74 82**

# TROIS QUESTIONS À...



## **DIDIER KERANGOUAREC,** *Directeur du Centre de Formation Lucien Mainguet*



**Depuis juin 2011, il a pris les rênes du Centre de Formation de la Chambre de métiers et de l'artisanat. Le point sur son parcours et ses ambitions pour le CFA.**

➔ **Vous avez une longue expérience de la formation, quel regard portez-vous sur votre fonction de Directeur du CFA Lucien Mainguet ?**

L'humain, c'est ce que j'aime et c'est le fil conducteur de ma carrière professionnelle. À Mayotte, pour respecter la tradition des bretons navigateurs, j'ai dirigé un centre de formation privé spécialisé dans le tertiaire. En Nouvelle-Calédonie, j'ai pris la tête du centre de formation de l'ETFPA de Bourail avant de chapeauter le secteur formation au siège à Nouméa. En tant que Directeur du Centre de Formation Lucien Mainguet, mon rôle est d'analyser les situations, de proposer des solutions, d'être un soutien et un moteur à la fois. Le Centre est un outil unique avec son double volet formation des jeunes par l'apprentissage et formation des adultes. Les deux pôles sont aussi importants l'un que l'autre et l'objectif est de développer l'ensemble de notre activité.

➔ **Quels sont vos axes de développement ?**

Il faut conforter notre position dans le dispositif de formation professionnelle. Côté apprentissage, je souhaite donner des ouvertures, rénover. Et côté formation pour adultes, il convient de développer, de diversifier.

Pour parvenir à ces objectifs, je dispose de différents leviers. À l'interne, c'est d'abord proposer un cadre qui sécurise nos équipes : formation de nos formateurs, travail sur leur statut, organisation, rénovation des bâtiments... À l'externe, cela passe par une grande proximité avec les acteurs du réseau et un fort travail partenarial. Ensuite, il faut concrétiser l'extension du Centre de Formation. Ces axes de travail à moyen terme sont complémentaires des changements prévus dans les mois à venir.

➔ **Actuellement, sur quels projets travaillez-vous avec vos équipes ?**

Nos trois objectifs prioritaires sont la refonte de la partie accueil de l'établissement, la rénovation de certains plateaux techniques et le déploiement de la formation dans le Nord. Les travaux devraient démarrer sous peu à l'entrée du Centre de Formation, avec en ligne de mire un cadre de travail confortable et plus serein pour le personnel accueillant et une image plus moderne pour nos visiteurs. Avoir un relais opérationnel basé à Koné est également important. La rénovation des plateaux techniques est tout simplement indispensable pour maintenir le niveau de performance et de confort des apprentis et des formateurs. Quant au recrutement d'une personne en charge de développer l'apprentissage et la formation professionnelle sur l'ensemble de la province Nord, il nous permettra d'être à la fois plus à l'écoute des jeunes intéressés par l'alternance, et d'être plus proche des professionnels de brousse.



- > **LA PIÈCE D'OCCASE**
- > **LOCATION DE BENNES**
- > **LE RECYCLAGE : DÉPOLLUTION AUTOMOBILE**
- > **ÉVACUATION DE DÉCHETS**

**28.87.72**

**Fax 28.79.90**

**77.85.41**



## La CMA et NCI main dans la main

**En quatre ans, Nouvelle Calédonie Initiative a financé et accompagné 40 artisans pour créer ou développer leurs entreprises. En 2012, l'association renforce son partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat pour mieux accompagner, instruire les dossiers de financement et améliorer le suivi des porteurs de projets.**

Nouvelle Calédonie Initiative (NCI) est une association qui propose des prêts d'honneur sans intérêt ni garantie, en complément d'un prêt bancaire, pour des projets de 3 à 30 millions de francs<sup>1</sup>. Le financement peut atteindre 25 % du montant du projet, plafonné à 4 millions<sup>2</sup>. Ses prêts sont remboursables sur 5 ans<sup>3</sup> au maximum et peuvent inclure une période de différé d'un an.

### \* Le dispositif s'ouvre à la reprise d'entreprise

Si l'association s'était jusque là concentrée sur le financement de projets de création et de développement d'entreprises, elle s'ouvre désormais à la reprise d'entreprise. Une bonne nouvelle pour le secteur artisanal qui regorge de telles opportunités. Les repreneurs pourront bénéficier du dispositif, encourageant ainsi la pérennisation des activités artisanales et ses emplois.

« Nous envisageons aussi un accompagnement spécifique envers les femmes, ajoute Isabelle Laran, responsable de NCI, ainsi que des projets qui s'inscrivent dans le développement durable ». Autrement dit, artisanes et porteurs de projets « verts », il est temps de vous lancer !

### \* Vers une amélioration des services aux artisans

« La CMA est partenaire de NCI depuis le début, rappelle Isabelle Laran, elle fait partie de notre Conseil d'administration



➔ NCI a financé **40** projets artisanaux pour un montant total de **70 millions** de francs soit un prêt moyen d'environ **1,750 million** par porteur de projet.

et du comité d'agrément. Les services de la CMA et de NCI travaillent déjà en étroite collaboration pour accompagner les artisans porteurs de projets ». Néanmoins certaines choses restent à améliorer, tout d'abord sur l'orientation et l'accueil des porteurs de projets. « Nous allons nous mettre d'accord sur un « circuit » du porteur de projet qui débutera pour les artisans dans sa chambre consulaire (...) Nous comptons aussi travailler plus en amont sur l'instruction des dossiers avant qu'ils ne soient présentés aux instances décisionnelles comme les comités d'octrois de subventions provinciales, le comité d'agrément NCI et les comités de crédits des établissements bancaires ».

Enfin, le suivi des entreprises sera renforcé et coordonné entre les deux structures, de manière à optimiser les services et des conseils apportés aux entreprises artisanales, qui ont besoin d'un accompagnement soutenu dans la phase de démarrage de leur activité.

Retrouvez toutes les dates des permanences NCI sur [www.ncinitiative.com](http://www.ncinitiative.com)  
Pour plus d'informations, vous pouvez contacter NCI à Nouméa (Espace Performance de la CCI au 15 rue de Verdun) au **24 40 14** et à Koné (dans les locaux de la CCI) au **42 68 25** ou au **81 84 09**.

<sup>1</sup>Jusqu'à 50 millions dans le cadre d'une cession ou reprise d'entreprise  
<sup>2</sup>Plafonné à 8 millions dans le cadre d'une cession ou reprise d'entreprise  
<sup>3</sup>7 ans dans le cadre d'une reprise d'entreprise

Le bâtiment et les travaux publics,  
**une opportunité...**



**...pour elles**

Grâce à de nombreuses technologies nouvelles, le BTP propose aujourd'hui des métiers bien adaptés aux qualités et aux compétences des femmes.

Ils sont évolutifs et conciliables en terme d'horaires avec une "vie de femme".

## Pong Wong, artiste, artisan d'art

# La Calédonie en bouteille

Depuis 30 ans, Monsieur Wong met la Nouvelle-Calédonie en bouteille. Il crée des pièces uniques : pieds de lampes, bougeoirs, objets de décoration, tableaux... à partir de poudres de terres et de pierres du Caillou. Zoom sur un savoir-faire hors du commun.

Pour sûr, il y a du génie dans ces bouteilles... Mais comment est-il possible de créer des paysages si minutieux dans des contenants si étroits ? « C'est la question que tout le monde me pose ! En fait, c'est une construction, explique Pong Wong, je travaille en superposant des couches, en spirale ». Autodidacte, l'artiste reconnaît qu'il lui a fallu « de nombreuses années pour en arriver là ». Chaque pièce lui demande quatre à cinq jours de travail, « c'est difficile à faire, il y a une technique de tassement particulière, au millimètre près, cela prend du temps ». Mais le résultat est là, sans collage, l'objet peut être transporté sans risque de mélange. « J'ai déjà envoyé plusieurs de mes pièces par la poste jusqu'en métropole, elles sont arrivées intactes ! » assure M. Wong, heureux de voir ses œuvres voyager.

La nature calédonienne lui offre sa palette de couleurs, une centaine au total obtenue à partir de terres et de pierres concassées qu'il mélange ensuite « comme de la peinture ». « Trouver des pierres, de la caillasse comme on appelle ça ici, c'est facile, il y en a partout, il suffit d'avoir l'œil. Quand j'ai commencé, je les réduisais en poudre à l'aide d'un marteau, où je les amenais à la SLN qui avait un concasseur ». M. Wong s'approvisionne en bouteilles de verre de différentes tailles et gabarits en Australie ou en métropole, mais fabrique les encadrements et les socles en koku qu'il tourne lui-même. Puis l'imagination fait le reste, « je ne fais pas de dessin au préalable, j'ai tout dans la tête ! ». Cet ancien navigateur et amateur de vol libre a encore en mémoire de nombreux paysages vus de la mer et du ciel depuis son deltaplane.



« La Nouvelle-Calédonie offre à voir des couleurs merveilleuses. Dans mes bouteilles, je crée des paysages qui existent mais que je transforme ». Pourquoi avoir appelé son atelier artisanal Microcosmes ? « C'est un ami qui me l'a suggéré, cela veut dire petit monde ».

## PARCOURS

Pong Wong est né à l'île Maurice d'un père d'origine chinoise. À 20 ans, il quitte son île natale pour « partir à l'aventure » en bateau. Il « bourlingue » plusieurs années de Hong Kong à Antigua en passant par les Caraïbes où il s'occupe de charters. Jusqu'à arriver à Moorea en Polynésie où il découvre le Club Med qui l'embauche comme G.O puis responsable ski nautique. Pong Wong passe 5 ans dans ces fameux villages vacances au Maroc, à Hawaï et à l'île Maurice. Après quoi, il décide de partir vivre en Californie où il effectue divers travaux chez les particuliers. Puis, il repart en bateau explorer les îles du Pacifique et fait escale en Nouvelle-Calédonie en 1976, « je n'étais que de passage ! ». Ici, il se découvre une passion, « un jour, j'ai pris un peu de caillasse dans une bouteille et tout s'est mélangé. Cela m'a donné l'idée de faire des motifs et d'arriver à les faire tenir. » Une amie lapidaire lui propose d'exposer ses quelques créations sur son stand à Bourail. À sa grande surprise, « tout s'est vendu ! Cela m'a encouragé à continuer et à réaliser ma première exposition ».

Microcosmes : Pong Wong Tél. : 41 12 11, les vendredi, samedi et dimanche au Marché de la Moselle à Nouméa.

# PARASI TECH



Laurent Veyssiere  
Gérant

**25 ans**  
d'expérience



## DÉTERMITAGE

Traitement charpente par injecteur

LA SOLUTION EFFICACE POUR EXTERMINER LES TERMITES  
Sans nuisance pour l'homme et son environnement

Un système innovant d'élimination  
complète des colonies de termites.

- NON TOXIQUE pour l'homme
- ÉCOLOGIQUE
- NE NUIT PAS à votre HABITAT

APPLICATEUR  
EXCLUSIF

**SENTRI<sup>®</sup> TECH**  
Élimination des colonies de termites  
\* Marque Des Agréés

ÉLIMINATION  
DES TERMITES  
PAR GAZ

Meubles, objets d'art, archives,  
denrées alimentaires  
et phytosanitaire.



## DÉSINSECTISATION



## DÉRATISATION

**DEVIS GRATUIT**

TÉL./ FAX : 27 79 78 - GSM : 79 39 09  
10, RUE PAPIN - DUCOS  
BP 4581 - 98810 MONT DORE  
parasitech@mls.nc



<http://www.parasitech.nc>



# PAITA STEEL

[www.paitasteel.nc](http://www.paitasteel.nc)  
Tél/Fax : 35 16 06  
Gsm : 78 63 19



GRILLES DE PROTECTION

PORTAILS

CLÔTURES

GARDES CORPS

PAITA STEEL FERRONNERIE - BP 7429 - 98890 Païta - E-mail : [alweiss@canl.nc](mailto:alweiss@canl.nc)  
Déplacement GRATUIT sur Nouméa et Grand Nouméa

## Karine Davaine, créatrice de bijoux

### Des bijoux au bout du fil

Après plus de dix ans passés autour du monde, Karine raccroche son tailleur d'hôtesse de l'air mais pas son sourire. Sur terre, elle crée des bijoux fantaisie originaux et colorés à partir de fils d'aluminium et de cuivre qu'elle torsade pour former des vagues, des spirales et des fleurs. Une bonne idée cadeau pour les fêtes.



## PARCOURS

Karine quitte la Nouvelle-Calédonie à l'âge de 5 ans. Elle part à Brazzaville puis grandit entre Abidjan, où sont installés ses parents, et la région de Lille chez ses grands-parents. À 21 ans, elle revient sur son île natale et passe le concours d'hôtesse de l'air chez Air France. « Un rêve de petite fille, mon père était lui aussi dans l'aviation ». Un métier qu'elle exerce onze ans, jusqu'à ce que la base de la compagnie aérienne ferme. L'occasion pour elle de prendre un autre chemin, « j'avais envie d'une vie plus régulière et j'étais fatiguée par les décalages horaires. » Elle travaille un temps dans une pépinière puis dans une boutique avant de se mettre à son compte pour créer ses bijoux.  
Funky OM Tél. : 82 25 10  
et sur sa page facebook

Karine est une manuelle, « j'ai toujours aimé bricoler ». Depuis trois ans, elle crée des bijoux : colliers, bracelets, boucles d'oreilles et bagues en aluminium coloré et en cuivre teinté qu'elle orne de pierres semi précieuses, de perles de Tahiti et fantaisie, de verre poli ou encore de coquillages. « Au début, je faisais des colliers tout simples avec des pierres semi précieuses et j'ai découvert l'aluminium coloré. J'aime particulièrement ce matériau car c'est un acier mais très souple à travailler et qui offre une palette de couleurs flashy, c'est gai ! Les couleurs ne passent pas à l'eau ni au soleil ». Même les femmes les moins coquettes se laissent tenter par la légèreté du matériau, « les bijoux sont agréables à porter et l'aluminium est anti allergique ».

Lorsque Karine commence une pièce, elle ne sait jamais comment cela va finir. « Je mets devant moi tous les éléments du bijou, et je commence sa fabrication, il prend forme au fur et à mesure ». « J'aime surtout associer les couleurs et la douceur de l'aluminium (...) Parfois, j'ai l'impression que mes mains créent toutes seules, c'est un peu

comme si j'étais en méditation ». Chaque jour, Karine réalise de nouvelles pièces, qu'elle expose ensuite sur les salons, « j'ai commencé par les comités d'entreprise mais maintenant je fais surtout les marchés, celui de Farino et de la Gare maritime, les salons de la Maison des artisans comme le salon de la femme et du bien être, celui du bébé et de l'enfant ou le salon de Noël et le Festival Femmes Funk. » Ses bijoux sont aussi en dépôt dans quelques enseignes de la place (Salon de coiffure Art et Coiffure au shop center Vata et Angel Wings au quartier Latin). « Je crée aussi des pièces sur mesure, certaines personnes m'apportent une pierre à partir de laquelle je réalise un bijou. Une fois, une cliente m'a demandé d'imaginer une parure assortie à deux de ses robes ». Karine a en projet de réaliser des plus grosses pièces de décoration, « en ce moment je m'attèle à un luminaire, une applique avec des plumes ». Et envisage plusieurs voyages pour aller chercher elle-même ses pierres « qui ont quelque chose de magique » pour mieux nourrir son inspiration.

## \* Salaires minimums, valeur du point et jours fériés et chômés

Pour les mois de décembre 2011 et janvier 2012 par secteur et conventions collectives.

### → Salaire minimum garanti (SMG)

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011

828,40 F par heure - 140 000 F par mois (base 169 h)

### → Salaire minimum agricole garanti (SMAG)

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011

704,14 F par heure - 119 000 F par mois (base 169 h)

### → Boulangerie Pâtisserie

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011

Valeur du point : 875 F

Avec modification des coefficients hiérarchiques

Étendu par arrêté publié au JONC n° 8639 du 28/04/11

Jour férié chômé : 1<sup>er</sup> janvier 2012 (sous réserve d'avenant)

### → Industrie

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011

Valeur du point : 739 F

Avec modification des coefficients hiérarchiques

Étendu par arrêté publié au JONC n° 8639 du 28/04/11

Jours fériés chômés : 25 décembre 2011 et 1<sup>er</sup> janvier 2012

### → Industries extractives mines et carrières

À compter du 1<sup>er</sup> février 2011

Valeur du point : 708 F

Avec modification coefficients hiérarchiques

Étendu par arrêté publié au JONC n° 8650 du 2/06/11

Jours fériés chômés : 25 décembre 2011 et 1<sup>er</sup> janvier 2012

### → Coiffure

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011

Valeur du point : 875 F

Avec modification des coefficients hiérarchiques.

Étendu par arrêté publié au JONC n° 8639 du 28/04/11

### → Esthétique

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011

Valeur du point : 1 068 F

Avec modification des coefficients hiérarchiques

Étendu par arrêté publié au JONC n° 8639 du 28/04/11

Jours fériés chômés : 25 décembre 2011 et 1<sup>er</sup> janvier 2012

### → Transports sanitaires terrestres

À compter du 1<sup>er</sup> février 2011

Valeur du point : 1 030 F

Étendu par arrêté publié au JONC n° 8639 du 28/04/11

Jours fériés chômés : 25 décembre 2011 et 1<sup>er</sup> janvier 2012

**Attention : Le SMG a augmenté au 1<sup>er</sup> janvier. Nous vous rappelons que les éléments constitutifs de la rémunération ne doivent pas conduire au versement d'une rémunération inférieure au SMG soit : 828,40 F par heure - 140 000 F par mois (base 169 h).**

### → Bâtiment et travaux publics

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011

Valeur du point : 848 F

Étendu par arrêté publié au JONC n° 8639 du 28/04/11

Jours fériés chômés : 25 décembre 2011 et 1<sup>er</sup> janvier 2012

### → Commerce et divers

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011

Valeur du point : 749 F

Avec modification des coefficients hiérarchiques

Étendu par arrêté publié au JONC n° 8639 du 28/04/11

Jours fériés chômés : 25 décembre 2011 et 1<sup>er</sup> janvier 2012

Les fêtes légales suivantes sont des jours fériés, ces jours ne sont pas forcément chômés :

1<sup>er</sup> janvier, lundi de Pâques, 1<sup>er</sup> mai, 8 mai, Ascension, lundi de Pentecôte, 14 juillet, 15 août, 24 septembre, 1<sup>er</sup> novembre, 11 novembre et 25 décembre.

**Le code du travail de Nouvelle-Calédonie est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2008. Vous pouvez le consulter à l'espace communication ou en ligne sur le site de la Direction du Travail : [www.dtenc.gouv.nc](http://www.dtenc.gouv.nc), ainsi que les accords de votre branche d'activité et les grilles de salaires minimum.**

## \* Échéances fiscales

Les dates indiquées sont les dates d'exigibilité par la paierie du territoire, avant le :

#### 10/12/11 → MUTUELLE

Paiement des cotisations de la mutuelle du commerce pour le mois de novembre 2011.

#### 31/12/11 → IS

Paiement du 1<sup>er</sup> acompte de l'impôt sur les sociétés 2012 pour les entreprises clôturant leurs compte au 31/05.

Paiement du 2<sup>e</sup> acompte de l'impôt sur les sociétés 2011 pour les entreprises clôturant leurs compte au 31/01.

Dépôt de la déclaration d'activité des sociétés soumises à l'IS et clôturant leur exercice au 31/08/2011.

Paiement du solde de l'impôt sur les sociétés 2011 pour les entreprises ayant clôturé leurs comptes au 31/08.

#### 10/01/12 → MUTUELLE

Paiement des cotisations de la mutuelle du commerce pour le mois de décembre 2011.

#### 15/01/12 → CRE IRCAFEX

Paiement des cotisations CRE et IRCAFEX pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2011.

#### 31/01/12 → CAFAT

Paiement des cotisations CAFAT pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2011.

#### → CES

Paiement annuel de la CES pour les entreprises soumises à l'Impôt sur le revenu des personnes physiques. Paiement de la CES du 4<sup>e</sup> trimestre 2011 pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

#### → TSS

Paiement TSS du 4<sup>e</sup> trimestre 2011 pour les entreprises soumises au régime fiscal du réel simplifié ou du réel.

#### → PATENTE

Paiement de la Patente 2011

#### → IS

Paiement du 1<sup>er</sup> acompte de l'impôt sur les sociétés 2012 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 30/06.

Paiement du 2<sup>e</sup> acompte de l'impôt sur les sociétés 2012 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 28/02. Dépôt de la déclaration d'activité des sociétés soumises à l'IS et clôturant leur exercice clos au 30/09/2011. Paiement du solde de l'impôt sur les sociétés 2011 pour les entreprises ayant clôturé leurs comptes au 30/09.

## Transmettre reprendre une entreprise, la CMA à vos côtés !

Conseils personnalisés, discrétion et expertise : le service économique de la Chambre de métiers et de l'artisanat est à votre service. Sur l'ensemble du Territoire, nos conseillers vous aiguillent gratuitement dans vos projets de cession ou de reprise.

### ////////////////////// NOUMÉA

#### → Coiffure mixte

Vente des parts sociales – Local bien situé, proximité plage, hôtels et commerces – 4 fauteuils, 3 bacs et 4 coiffages, matériel opérationnel Représentant de grandes marques Potentiel de développement (deux personnes, diversification de l'activité : lissage, extensions et ongles) et d'aménagement Repreneur jeune et expérimenté recherché – **Prix : 12 U**  
Date de création > 2005 – Rayonnement > Nouméa



#### → Coiffure mixte

SARL – Salon de coiffure très bien situé, ayant « pignon sur rue » Local de 44 m<sup>2</sup>, rénové en 2009 – Clientèle habituelle et fidèle (depuis 15 ans) Potentiel de 3 coiffeurs – Possibilité pour le repreneur de location de fauteuils – **Prix : 11 U**  
Date de création > 1975 – Rayonnement > Nouméa

#### → Coiffure mixte

SARL (Associée unique) – Salon aménagé – Clientèle très fidélisée, importance donnée à l'accueil – Représentation de plusieurs grandes marques – Potentiel de développement de l'activité (avec 2 salariés en coiffure, extension des jours et horaires d'ouverture)  
**Prix : 10 U**  
Date de création > 1990 – Rayonnement > Nouméa – Province Sud

#### → Coiffure hommes

EI – Salon aménagé – Local refait à neuf, bien situé en centre ville, avec parking public – Clientèle fidélisée, de proximité – Très bonne rentabilité  
**Prix : 7 U (Notaire offert)**  
Date de création > 1997  
Rayonnement > Nouméa



#### → Coiffure homme enfant

##### URGENT

EI – Salon aménagé, 2 fauteuils – Local rénové en 2007, bien situé en galerie du centre ville – Clientèle fidélisée – Très bonne rentabilité – Potentiel de développement (mixte, vente de produits) – **Prix : 2 U**  
Date de création > 1984 – Rayonnement > Provinces Sud & des îles Loyauté

#### → Horlogerie

EI – Clientèle très fidélisée – Bonne rentabilité – Bail commercial permettant l'extension de l'activité – **Prix : 8,2 U négociable**  
Date de création > 1989 – Rayonnement > Nouméa – Grand Nouméa

#### → Construction métallique

EURL – Entreprise très réactive – Contrats signés – 25 salariés (8 en CDI et 17 en CDD) – Investissements récents  
**Prix : 30 U négociable**  
Date de création > 1970 – Rayonnement > Provinces Sud & Nord

### ////////////////////// KOUMAC

#### → Menuiserie bâtiment

EI – Local aménagé, situé en zone artisanale – Matériel entretenu Clientèle de proximité – Bonne rentabilité – Potentiel de développement – Location du local (220 000 F.CFP par mois) ou possibilité de vente globale local + habitation + fonds artisanal (50 millions de F.CFP) – **Prix : 7,5 U**  
Date de création > 1968 – Rayonnement > Koumac & Province Nord



### ////////////////////// KONÉ

#### → Esthétique

Institut de beauté d'une surface de 82 m<sup>2</sup>, avec WC, douche, 3 cabines de 9, 14 et 16 m<sup>2</sup>, un espace ongles, vente et accueil – Matériel performant (cellu M6, ALICE, shin master...) et petit outillage nécessaire à l'activité (onglerie, épilation et soins) Local parfaitement meublé – **Prix : 25 U (droit au bail, matériel et fonds)** – Date de création > 2007

### ////////////////////// PAÏTA

#### → Fabrication de samoussas, nems, menus comestibles

SEP, entreprises familiales, employée professionnelle et de confiance, contrats signés avec de grandes enseignes, clientèle fidèle et régulière mensuelle, fort potentiel de développement (demande supérieure à l'offre, clientèle de brousse et des îles, embauche d'un commercial), location du local – **Prix : 38 U**  
Date de création > 1994 – Rayonnement > Nouméa – Grand Nouméa



# La BCI, la clé de l'immobilier !



## ÉVOLUTION

Le prêt immobilier modulable  
qui change tout !

Renseignez-vous au **25 69 90**

*Banque Calédonienne d'Investissement*



# notre bureau d'études au cœur de vos projets

Compagnie de Fabrication  
et de Préfabrication



# CFP

Au service des professionnels



*Avec la création de notre bureau d'études à Païta, nous devenons partenaires de vos projets : des plans jusqu'à la préfabrication.*



35, rue Auer - BP 7285 98801  
Nouméa Cedex  
Tél : 27 38 58 - Fax : 28 53 53  
ventes@cfp.nc  
www.cfp.nc

Lotissement ZIZA  
Païta  
Tél : 44 58 59 - Fax : 44 58 60  
païta@cfp.nc  
www.cfp.nc



Je produis  
calédonien